

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XI^e Volume. — N^o 17. — Mai 1886.

EXTRAITS DU RÉGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1886

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshaïs. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruïet. — M. Am. de Gaix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Évêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemïn, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général.....	Macret
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Cagny.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Drivière.
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Lozet.
Conservateur du Matériel..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier. — Ferraud. — Duronssoy.
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lano.
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.

VIENT DE PARAITRE

Chez PLON, NOURRIT et C^{ie}, éditeurs,
10, rue Garancière, à Paris.

TÊTE ROUSSE

PAR

PONTSEVREZ

Un beau volume des plus intéressants, in-18 jésus, 3 fr. 50.
(Envoi franco contre le prix en mandat-poste).

Du même Auteur :

LES ATTENTATS DE MODESTE

Roman dramatique et d'une haute portée morale que toute la presse a signalé comme une des œuvres les plus remarquables de ces derniers temps.

Un beau volume in-18 jésus, 3 fr. 50.

LA VIE MAUVAISE

POÉSIES

Couronnées par

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

JOUAUST, éditeur, Paris.

ON VA COMMENCER

SCÈNES ET SAYNÈTES

Interprétées par des Artistes du Théâtre Français, de l'Odéon, de la Vaudeville et du Palais-Royal.

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

TRESSE, éditeur, Paris.

Tous ces ouvrages se trouvent à la Librairie E. PAYEN,
Place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

9284

CB :

4376

SHAS



0 000000 043762

VINS ET SPIRITUEUX EN GROS

Maison GROMONT, Fondée en 1846

LOUIS ROTTÉE

SUCCESSEUR

à NOGENT-SUR-OISE, près CREIL.

EXTRAIT DU PRIX COURANT POUR 1886

Vins spécialement recommandés.

MONTAGNE, { excellent vin de table, comme } **130 fr.**
 { finesse et comme goût..... }

MINERVOIS, vin nerveux, très fin..... **130**

ARAMON, excellent vin d'office..... **110**

COTES, vin de table, léger et de goût très agréable. **100**

La Barrique de **225 litres**, logé, droits de régie acquittés (à l'exception des droits d'octroi pour les villes qui en possèdent) rendu franco au domicile du client.

Par demi-Barrique, **3 fr.** en plus.

Paiement **30 jours 2 0/0.** — **90 jours net.**

Tous mes vins sont garantis à l'analyse absolument naturels, c'est-à-dire exempts de raisins secs et de toute composition chimique.

Les livraisons se font par mes voitures, au domicile des clients, afin de leur éviter les ennuis des transports en chemins de fer, camionnage, encavage, réclamations pour pertes de marchandises, etc.

KINA

Vin apéritif, tonique et reconstituant,
composé suivant la formule du **D^r HERPIN.**

MÉDAILLE D'OR, PARIS 1885

Le **Kina**, dont le goût est très agréable, est un vin dont l'usage est particulièrement recommandé pour combattre les affections qui résultent de l'appauvrissement du sang (anémie, chlorose, scrofule, leucorrhée, etc.).

Le Quinquina et les autres éléments qui composent le **Kina**, ont des propriétés fébrifuges, nutritives, stimulantes et anti-nerveuses, qui, combinées avec le vin lui-même, donnent au produit complet ses propriétés toniques et reconstituantes. Les prix de vente du **Kina**, franco à domicile, sont : Caisse de 3 litres, 9 fr. — 6 litres, 16 fr. 50 — 12 litres, 30 fr.

EAUX-DE-VIE

MEDAILLE DE VERMEIL, PARIS 1885.

Excellente eau-de-vie, vieille, bonifiée, 45°... En litres **1 fr. 60**

— — — — — En fûts **1 fr. 50**

EAU DE TABLE FERRUGINEUSE

DE

CHANTILLY (Oise),

GAZEUSE, DIGESTIVE, DIURÉTIQUE ET RAFRAICHISSANTE
NE DÉCOMPOSANT PAS LE VIN

Livraison aux Consommateurs dans tout le Département de l'Oise,
à **25 centimes la bouteille** (verre compris).

Adresser les Commandes à **L. ROTTÉE**, à Nogent-sur-Oise,

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL

J'adresse des échantillons à toute personne qui m'en fait la demande. Tout envoi qui ne serait pas exactement conforme à l'échantillon choisi, serait, sans aucune discussion, repris par moi.

Le tarif des vins fins et des alcools est envoyé sur demande.

PHYSIOLOGIE
ET
Culture du Blé

OU PRINCIPES A SUIVRE
POUR EN DIMINUER LE PRIX DE REVIENT

PAR
Eugène RISLER,
Directeur de l'Institut agronomique,
Membre de la Société nationale d'agriculture et du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

Ouvrage contenant 24 figures, 1 volume petit in-16, broché, 0,50 c.
(Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris).

M. Risler vient de rendre un vrai service à tous les agriculteurs en publiant à la librairie Hachette le petit volume que nous recevons, et que tous nos cultivateurs auront bientôt entre les mains, s'ils ont souci d'augmenter leurs revenus.

Tout le monde se plaint de ne pas vendre son blé ou de le vendre mal ; et, pour remédier à cet état de choses, on demande l'établissement d'un droit sur les blés étrangers pour relever les cours. M. Risler croit qu'on obtiendra un résultat plus sûr en diminuant le prix de revient du blé, c'est-à-dire en améliorant les procédés de culture pour faire produire davantage à la terre. Mais laissons la parole à l'auteur :

« Que nos blés soient protégés par des droits d'entrée plus ou moins forts sur leurs concurrents étrangers, que cette protection soit plus ou moins efficace (et, pour ma part, je doute qu'elle puisse faire monter le prix moyen sur nos marchés de plus de 1 à 2 francs par quintal, même avec un droit de 5 francs), il faudra, dans tous les cas, que nous arrivions à faire des blés dont le prix de revient ne dépasse pas le prix de vente.

« Le pouvons-nous ? — Oui.

« Je connais des fermes où le prix de revient du blé est de plus de 25 francs par quintal, mais j'en pourrais citer également, et j'en citerai, où ce prix de revient n'est que de 14 à 15 francs. Ces dernières ont-elles un privilège spécial sous le rapport du sol et du climat ? — Non, et, du reste, si elles avaient un tel privilège, le prix ou le loyer de leurs terres serait probablement d'autant plus considérable. Le blé y coûte moins cher parce que on y emploie des procédés de culture qui fournissent des récoltes plus abondantes avec des dépenses relativement plus modérées.

« Quels sont ces procédés ?

« Je vais essayer de les décrire aussi clairement que possible, et je serai heureux si ce petit livre peut contribuer à relever chez nos agriculteurs le courage abattu par les difficultés de la crise que nous traversons.

« La science des ingénieurs en abaissant le prix des transports, a facilité la concurrence que nous font les blés étrangers. La science des agronomes doit chercher à rétablir l'équilibre, en nous apprenant à produire à meilleur marché. »

L'auteur examine successivement toutes les questions qui peuvent influer sur le prix de revient du blé, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant les titres des principaux chapitres de cet excellent ouvrage :

Le climat. — Le sol et les engrais. — Propriétés physiques des terres et développement des racines. — Place dans les assolements et cultures préparatoires du blé. — Variétés de blé. — Choix et préparation des semences. — Quantité de semence à employer par hectare. — Époque des semences. — Profondeur des semis. — Semences à la volée ou en lignes. — Automne et hiver. — Soins à donner au blé au printemps. — Floraison du blé. — Maturation et moisson. — Battage et produit.

En suivant les sages conseils que nous donne M. Risler, nous verrons bientôt nos greniers se remplir à bon compte, et nous n'aurons plus rien à redouter de la concurrence des blés étrangers.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 2 MAI 1886

PRÉSIDENT DE M. VERNOIS, PRÉSIDENT.

La séance ouvre à deux heures.

M. le Secrétaire-Général dépose sur le bureau les bulletins et publications des Sociétés correspondantes reçues pendant le mois.

M. l'abbé Lefèvre, de Nancy, a adressé à M. le Président un nouvel ouvrage qu'il a fait publier, intitulé le *Verger*. M. Thirion, vice-président, accepte de faire un compte-rendu de cette publication.

Il est donné lecture de quelques articles de la correspondance imprimée ; quelques-uns d'entre eux ont donné lieu à des discussions intéressantes.

M. Dubarle, professeur de la Société, appelé à se prononcer sur l'époque qui lui paraît le plus favorable pour opérer la greffe en fente, dit que l'on peut évidemment la pratiquer pendant l'hiver, mais que les chances de réussite sont plus considérables si l'on opère en mars.

M. le Secrétaire-Général annonce que les efforts de la Société, dans le but d'encourager la plantation d'arbres fruitiers sur les accotements des routes, n'ont point été stériles.

La commune de Mortefontaine vient, après celle de Plailly, de planter en poiriers l'un des accotements du chemin de grande communication n° 126, de Fontaine à Louvres.

M. Choquet-Frigaux, marchand cordier à Senlis, et M. Coeffé, garçon jardinier chez M. de Maricourt, à Ville-

XI^e VOLUME. — N° 47. — MAI 1886.

métrie, présentés dans la dernière séance, sont admis comme membres.

L'ordre du jour comporte le tirage de 20 obligations de l'emprunt de 1884.

N ^{os} SORTIS	NOMS DES SOUSCRIPTEURS	OBSERVATIONS
2	Brochon.	Chaque obligation est remboursable à 25 fr.; le paiement a lieu chez M. Drivière, caissier central de la Société. L'intérêt cesse à partir du 1 ^{er} mai 1886.
18	Thirion.	
34, 36, 37, 38, 39 et 41	Delmont.	
43	Dubarle.	
46, 48	Beudet.	
63, 70	Compiègne (Simon).	
83	Palfroy.	
87, 88 et 90	Grison (Emile).	
94, 95	Salot.	
100	Drivière.	

La séance est levée à 4 heures, après le tirage d'une loterie, composée d'ouvrages d'horticulture.

PLANTATION D'ARBRES

**sur les chemins de grande communication
du département de l'Oise.**

La Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis a, à diverses reprises, émis le vœu que les accotements de nos routes nationales et de nos chemins de grande communication soient plantés en arbres fruitiers à haute tige, préféralement aux arbres forestiers communément employés. Son appel a été entendu, disons tout d'abord que l'initiative appartient à son vice-président M. Brochon, qui a, comme

maire de la commune de Montlévêque, fait remplacer par des pommiers tous les arbres manquants d'une plantation faite quelques années auparavant en essence forestière.

La commune de Plailly a fait, en 1885, planter en poiriers l'un des accotements du chemin de grande communication n° 126, de Fontaine à Louvres; la commune de Mortefontaine vient d'imiter cet exemple et, par un arrêté préfectoral en date du 27 janvier 1886, dont nous publions un extrait, a été autorisée à planter l'autre côté :

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Nous, Préfet de l'Oise,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la lettre de M. le Maire de Mortefontaine, du 25 novembre 1885, par laquelle il demande l'autorisation de planter des arbres fruitiers sur l'accotement gauche du chemin de grande communication n° 126, dans la partie compris entre le Chemin Vert du Temple et la naissance du chemin de Plailly à Beaumarchais;

Vu le rapport de MM. les ingénieurs du 31 décembre 1885, 4 janvier 1886;

Vu l'article 188 du règlement général sur les chemins vicinaux du 26 août 1872;

Vu la loi du 21 mai 1836;

Vu la décision du Conseil général de l'Oise, en date du 23 décembre 1877, qui autorise les communes traversées à faire des plantations sur le sol du chemin de grande communication;

Considérant que la largeur du chemin de grande communication n° 126, dans la partie dont il s'agit, varie de 15 à 15 à 16 mètres et que cette largeur est suffisante pour pouvoir planter;

Arrêtons,

ARTICLE 1^{er}. — La commune de Mortefontaine est autorisée à faire une plantation d'arbres, essence de poiriers, sur l'accotement gauche du chemin de grande communication n° 126, dans la traverse du territoire de cette commune, dans la partie comprise entre le Chemin Vert du Temple et la naissance du chemin de Plailly à Beaumarchais, en observant les dispositions ci-après.

ARTICLE 2. — La plantation sera faite parallèle à l'axe du chemin et à 4 mètres 50 de cet axe.

ARTICLE 3. — La distance des arbres entre eux ne pourra être inférieure à 40 mètres.

ARTICLE 4. — Au moment de l'ouverture des tranchées et de la plantation des arbres, la commune devra prendre les dispositions nécessaires pour ne pas gêner la circulation ni la rendre dangereuse; elle sera tenue de niveler convenablement le sol et d'enlever les pierres, terres et autres matériaux qui pourraient rester sur les accotements après la plantation.

ARTICLE 5. — La commune devra se conformer aux dispositions réglementaires et aux arrêtés spéciaux pour ce qui concerne l'élagage des plantations situées le long des voies communication.

ARTICLE 6. — Le pétitionnaire devra avertir M. l'Agent-Voyer cantonal, du jour où les fouilles seront commencées, pour qu'il puisse vérifier l'alignement.

ARTICLE 7. — La présente autorisation n'est valable que pour un an.

ARTICLE 8. — Tous les droits des tiers sont expressément réservés.

ARTICLE 9. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. l'Ingénieur en chef du département et à M. le Sous-Préfet de Senlis, chargés chacun en ce qui les concerne d'en assurer l'exécution.

Beauvais, le 27 janvier 1886.

Signé : J. DUFRESNE.

L'arrêté qui précède fait connaître les principales conditions à observer.

Les arbres seront espacés entre eux d'au moins 40 mètres et devront se trouver à une distance d'au moins 3 mètres des champs voisins. Ces distances permettent à l'air de circuler, et d'empêcher, dans une mesure suffisante, les plantations de nuire à la viabilité et aux propriétés des riverains.

Ces dispositions ne permettent de planter que sur les voies de communication ayant au moins 15 mètres de largeur, compris fossés et talus. Cette largeur ne se rencontre pas partout, mais il existe certainement de très grandes longueurs où la mesure serait utilement appliquée.

Après avoir constaté les progrès de la culture fruitière à l'étranger, nous sommes heureux de faire connaître ce qui se fait dans notre pays.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Un remède contre la tavelure des Poirés. — M. Vigan, du Havre, sachant que la tavelure était due à un Champignon parasite, eut l'idée de se servir, pour le combattre, de la substance employée avec tant de succès contre l'*oïdium* de la Vigne.

Mais, au lieu d'employer le soufre en nature, il l'emploie à l'état de sulfure de potasse, en solution concentrée. Il lance cette solution sur les arbres au moyen d'une seringue de jardin, en pulvérisant l'eau le plus possible, et les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants.

Par l'application en temps opportun du sulfure de potasse, le Champignon meurt rapidement; le péricarpe répare bien vite la substance, un instant frappée d'atonie, et en quelques jours le fruit reprend sa forme normale.

La solution dont se sert M. Vigan est de 25 à 30 grammes par litre d'eau ; mais si l'on procède avant le développement du Champignon, 10 grammes par litre sont bien suffisants.

D'après l'auteur, le sulfure de potasse est appelé à rendre les plus grands services en horticulture ; sa propriété insecticide n'est pas moins précieuse que sa vertu antiparasitaire, et il ne porte aucun préjudice ni aux feuilles, ni aux fleurs, ou aux fruits ; cette substance aurait même sur la végétation une action tonique très grande.

Nous ajouterons à cette note trouvée dans les *Annales de la Société d'horticulture de la Seine-Inférieure*) que le sulfure de potasse ou plutôt *polysulfure de potassium* peut être employé aussi avec succès pour combattre le blanc du Rosier et du Pêcher et même les Champignons parasites de la Vigne ; on le trouve à un prix modéré chez tous les droguistes ; il sert à préparer les bains de barèges artificiels.

*
**

Culture de la Chicorée de Bruxelles ou Witloof à la portée de tous. — La Chicorée sauvage à grosse racine, dite de Bruxelles, ou Witloof, dont les feuilles soumises à l'étiollement, sont réunies en pomme allongée, au lieu de s'étaler comme dans les autres races, tend de plus en plus, et avec raison, à entrer dans les goûts de la cuisine française, soit comme salade, soit comme légume cuit ; aussi, bien que dans ce journal nous ayons donné déjà sa culture plus ou moins en grand, voici un autre mode de culture à la portée de tout le monde, en un mot, une véritable culture de ménage et telle que nous l'avons vue pratiquée par M. E. Lefort, le sympathique et zélé secrétaire général de la Société d'horticulture de Meaux.

Voici comment il procède : Comme pour la culture ordinaire les racines sont élevées dans le jardin, mais au lieu de faire les tranchées, ou des couches, etc., dehors ou sous châssis,

etc., il se procure des baquets provenant tout simplement de feuilletes ou pièces sciées par le milieu ; ces baquets sont remplis de sable blanc, ensuite les racines, débarrassées de toutes leurs feuilles, sont enterrées verticalement et près à près, au-dessous du niveau du sable de quelques centimètres ; les baquets sont placés dans un cellier tout à fait obscur, et là, sans autre soin, Mme Lefort récolte au fur et à mesure de ses besoins, de tendres et succulentes pommes de *Witloof* sans qu'il lui soit, pour ainsi dire, nécessaire de sortir de sa cuisine. Une recommandation expresse, est, quel que soit l'état de sécheresse du sable, de ne jamais arroser, sous peine de voir pourrir les jeunes pousses. — L. V.

(*Journal de vulgarisation de l'horticulture.*)

*
**

Les Pentstémons. — Il est à regretter que pour les expositions spéciales, on ne songe pas aux Pentstémons. En organisant des expositions de Chrysanthèmes, on aurait eu une bonne pensée en y adjoignant les Pentstémons qui, avant eux et en même temps qu'eux, brillent du plus vif éclat.

Cette année, en décembre, en parcourant les jardins attristés, alors que l'on n'y rencontre que les Chrysanthèmes qui inclinent leurs têtes défléuries, alors que la rose de Noël semble seule briller du plus vif éclat, on est agréablement surpris d'apercevoir de loin les grappes des Pentstémons présenter leurs fleurs fraîches et vives.

Mais les Pentstémons ne jouissent pas des mêmes faveurs que les Chrysanthèmes et Roses de Noël ; on ne les voit que dans de trop rares jardins, ils ne méritent pas un semblable dédain.

Lorsque nous nous reportons à quelque vingt ans en arrière nous voyons que les Pentstémons étaient considérés ou plutôt traités comme plantes annuelles. On peut, à cet égard, consulter *Les Fleurs en pleine terre*, première édition, publiée en 1863, par la maison Vilmorin. On déclai-

rait alors qu'ils ne pouvaient être considérés comme vivaces qu'en serre, au même titre que les Verveines hybrides. Seulement on annonçait, dès lors, que l'on commençait à travailler ce genre, et que quelques horticulteurs habiles arrivaient, au moyen de croisements et de fécondations artificielles, à obtenir des variétés remarquables par le coloris et par l'ampleur des fleurs; on aurait pu ajouter sans doute aussi: et par leur rusticité.

Effectivement l'espèce *P. gentianoides* et plusieurs espèces voisines sont arrivées à se confondre en une foule de variétés aux couleurs blanches, roses, écarlate, bleues qui composent aujourd'hui ces belles collections, dont la plupart des types peuvent être abandonnés à la pleine terre en hiver; c'est ainsi qu'ils se comportent chez nous, où, depuis plusieurs années, elles séjournent sans aucun abri, mais à bonne exposition.

Certainement les Pentstémons, par leur floraison prolongée (de juin en novembre), par l'éclat et la beauté de leurs fleurs, par leur rusticité suffisante, méritent de prendre place dans tous les jardins.

(*Bulletin de la Société d'Horticulture pratique du Rhône*).

*
**

Une plante grimpante trop peu appréciée. — Les *Annales de la Société d'horticulture de la Gironde* contiennent un article de M. Delombaërde qui appelle l'attention sur l'*Ampelopsis Veitchi*, l'une des plus jolies plantes grimpantes qui existent; elle vient, dit-il, dans tous les terrains, et à toutes les expositions, et cependant on la trouve rarement dans les jardins, malgré la facilité de sa croissance et de sa multiplication.

L'*Ampelopsis Veitchi* est une vigne-vierge introduite du Japon par Siebold; les rameaux s'appliquent d'eux-mêmes aux murailles et palissades, au moyen de vrilles terminées par une sorte de ventouse qui adhère sur tous les corps avec

lesquels elle se trouve en contact et de quelque nature qu'ils soient: pierre, fer, bois, vitrage, etc. Ces ventouses, qui lui servent d'attaches naturelles, sont d'une ténacité et d'une résistance extrêmes. Les feuilles d'un beau vert sont partagées en trois lobes terminés par une pointe longue aiguë: caractère particulier qui lui a fait donner le nom spécifique de *Cuspidata*. Ces feuilles s'étalent en couches très minces sur la muraille qu'elles couvrent complètement; les rameaux de trois ans donnent naissance aux bourgeons florifères accompagnés de feuilles palmées qui émergent au-dessus des premiers. Pour conserver la régularité dans la végétation et surtout pour l'effet de l'ornementation, il est nécessaire de les supprimer à leur apparition, pour ne laisser que les feuilles des rameaux de l'année qui sont infiniment plus mignonnes et plus régulièrement appliquées.

Les branches, se prêtant à toutes les combinaisons, peuvent être dirigées à leur départ par des pincements répétés; elles prennent la direction que l'on désire leur donner et garnissent les parties que l'on veut couvrir, telles que soubassements de maisons, encadrements de fenêtres, cordons, etc.

Les jeunes branches détachées se prêtent généralement à la garniture des jardinières ou corbeilles de fleurs; placées avec art; elles en constituent l'un des plus gracieux ornements. Les feuilles ont l'avantage d'être propres et intactes pendant la saison d'été; elles prennent à l'automne des teintes rouge, bronze, amarante, pour passer au plus riche cramoisi, surtout aux expositions ensoleillées.

Cette plante ne peut prospérer si elle ne rencontre près d'elle quelque point d'appui où elle puisse accrocher les suçoirs qui lui tiennent lieu des simples vrilles ordinaires. Elle se multiplie de boutures faites comme celles que l'on pratique pour la Vigne, mais il est préférable de les faire à l'étouffée.

Elles seront enracinées en serre froide ou sous châssis froid; au printemps, on les plantera près d'un mur ou d'une

Remède contre les piqûres d'abeilles. — Les abeilles se trouvant dans beaucoup de jardins, soit comme agrément, soit comme production, les jardiniers ou les horticulteurs peuvent parfois être piqués, de sorte que l'indication suivante nous paraît pouvoir trouver sa place dans une chronique horticole.

On a recommandé contre les piqûres d'abeilles l'application immédiate d'un Oignon. A ce sujet, un missionnaire de Taungoo (Birmanie), écrit :

Je n'ai pas expérimenté le remède contre les piqûres d'abeilles; néanmoins, j'ai tout lieu de le croire efficace. Car l'application d'un Oignon rouge coupé frais est notre spécifique contre la piqûre du scorpion qui équivaut certainement à cent piqûres d'abeilles. J'ai vu des indigènes, piqués par un scorpion, se tordre de douleur par terre, et j'ai constaté la disparition de ces mêmes douleurs au bout de quinze à vingt minutes, à la suite de l'application de l'Oignon, qui réussit toujours alors même que l'ammoniaque est inefficace.

Cette citation nous paraît avoir un intérêt tout particulier. Car en comparant ces diverses piqûres qui ont entre elles beaucoup d'analogie, nous sommes presque fondés à y joindre celles des vipères, et par conséquent à conclure que dans les herborisations quelques Oignons frais pourraient rendre parfois de grands services, puisque d'après le missionnaire en question, une application d'Oignon rouge réussit alors que l'ammoniaque est inefficace. (*Revue horticole*).

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

PRIS, 24, rue des Halles,

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.

Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884,
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,
à base de goudron, breveté s. g. d. g.,
sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES

à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

CHEVAUX

MARCHAND DE MEUBLES

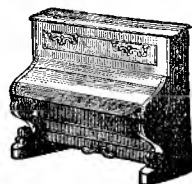
RUE DE L'APPORT-AU-PAIN

à Senlis (Oise).

BILLARDS

NEUFS

ET D'OCCASION



VENTE

DE

MACHINES A COUDRE

Vente et Location de Pianos.

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLÔTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS

UN GRAND JARDIN

SITUÉ A SENLIS

Traversé par un cours d'eau de source, garni d'espaliers et d'arbres à fruits en plein rapport, avec potager, et orné de bosquets, charmilles, gazons, etc.; ce Jardin tient à la route Nationale, à la vieille rue de Paris, à la place Saint Martin et à la rue de la Bretonnerie.

Cette situation en bordure de trois rues et d'une place, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, le rend très propre à la construction d'une ou de plusieurs maisons d'un produit assuré.

Grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M. FOUCART, propriétaire, ou à M^e MOREL, notaire à Senlis.

N. ANTOINE ET FILS

PREMIÈRES RÉCOMPENSES
A TOUTES LES EXPOSITIONS

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

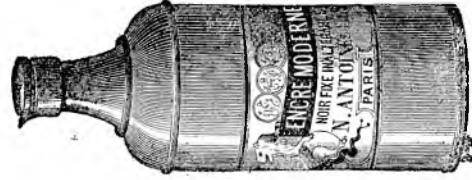
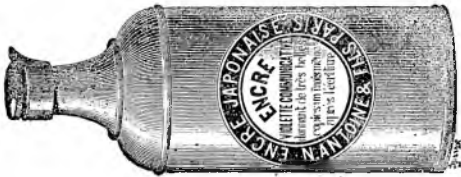
ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



Leçons d'Horticulture.

JUIN 1886.

Pincement des Arbres fruitiers.

<i>Creil :</i>	Jeudi 3, à 10 heures du matin, chez M. Gallé.
<i>Précy :</i>	Jeudi 3, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 6, à midi 1/2, au jardin de la Société.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 10, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
<i>Apremont :</i>	Jeudi 10, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
<i>Baron :</i>	Dimanche 13, à 9 heures du matin, à la mairie.
<i>Versigny :</i>	Dimanche 13, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Lemaire.
<i>Crépy :</i>	Jeudi 17, à 10 heures du matin, à la mairie.
<i>Betz :</i>	Jeudi 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Roblin.
<i>Pontarmé :</i>	Dimanche 20, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 20, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Ermenonville :</i>	Jeudi 24, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard.
<i>Plessis-Belleville :</i>	Jeudi 24, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Fleurines :</i>	Dimanche 27, à 10 heures du matin, chez M. Demichy.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 27, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

TREIZIÈME EXPOSITION

DE

**Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots
de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie et de pleine terre,**

ET

**D'INSTRUMENTS NOUVEAUX OU PERFECTIONNÉS
UTILÉS A L'HORTICULTURE**

QUI AURA LIEU A SENLIS

DANS LE JARDIN D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ
les 11, 12, 13 et 14 Septembre 1886.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ART. 7. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. NOCHÉ, rue Rougemaille, à Senlis, au plus tard le 15 août, en indiquant la nature, le nombre et les dimensions des objets qu'elles devront exposer, et *l'emplacement exact* qui leur sera nécessaire. — Elles joindront à leur demande la liste complète et détaillée des produits avec lesquels elles voudront concourir.